



PASS JEUNES

Le PASS JEUNES est un dispositif mis en place par le Conseil Municipal de Marval proposant une aide financière de 50 euros par jeune pratiquant une activité sportive ou culturelle.

Qui est concerné ?

- Les jeunes Marvalais.es. qui ont entre 6 et 18 ans

Comment s'inscrire ?

- Il faut remplir le formulaire ci-joint et le retourner auprès de la Mairie de Marval accompagné des pièces justificatives

Après examen de la demande, vous recevrez une réponse de l'administration. En cas d'accord, vous pourrez à partir du 1^{er} septembre 2025 en bénéficier.

Le PASS est valable 1 fois par an.